

**Délibération 2023-014**

**SEANCE DU 09 MARS 2023**

Date de la convocation : jeudi 02 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi neuf mars, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, VASSELIN Denise, DUPONT Joël, BEHELLE Anthony.

**Pouvoirs** : HAVARD Georges (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric).

**Absents excusés** : GALLUET Bruno, ROUXEL Dominique, LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique

**Secrétaire de séance** : BEHELLE Anthony

**Objet** : EXTENSION RESEAU DE VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 13 décembre 2022, il a été autorisé à solliciter les subventions auprès de l'Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et de la communauté d'Agglomération (Fonds de Concours) pour l'extension du réseau de vidéoprotection.

Il s'avère que ce projet peut également être éligible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), ce qui n'était pas possible lors de la mise en place du 1<sup>er</sup> dispositif de vidéoprotection en 2020.

Il présente le plan de financement modifié :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%
Acquisitions immobilières	0,00 €	Aides publiques :		
Etudes	0,00 €	Union Européenne	0,00 €	0,00%
Travaux	15 805,00 €	Etat (FIPD)	4 741,00 €	30,00%
Matériel	0,00 €	Etat (DETR)	3 161,00 €	20,00%
Autres	0,00 €	Département	0,00 €	0,00%
<b>Sous total des dépenses</b>	15 805,00 €	<b>Sous-total Aides publiques avant Fonds de concours</b>	7 902,00 €	50,00%
Recettes générées par l'investissement	0,00 €	<b>Reste à charge après subventions publiques (2)</b>	7 903,00 €	
Salles de convivialité 20% des dépenses totales		Fonds de concours (3)	3 161,00 €	
Immeubles de rapport		<b>Total Aides publiques</b>	11 063,00 €	Maximum 70%
Logements 40% des dépenses totales				
<b>Total dépenses prises en compte (1)</b>	15 805,00 €	Autofinancement	4 742,00 €	
<b>Total général</b>	15 805,00 €	<b>Total général</b>	15 805,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes auprès de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS